

N°RH/2023/68**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	21 juin 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 juin 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 38 Votants : 49

Séance du 28 juin 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS:

M. Philippe PETIT, Mme Evelyne TRESKARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Didier MOREAU, pouvoir à Mme Isabelle CLAUDET
Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Mme Evelyne TRESKARTES
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Mme Anne MIELNIK-MEDDAH
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETARE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : CRÉATIONS D'EMPLOIS POUR BESOIN DE SERVICE.**

RH/2023/68

Conseil communautaire du
28 juin 2023

Objet : CRÉATIONS D'EMPLOIS POUR BESOIN DE SERVICE.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° RH/2023/34 DU 21 MARS 2023.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONFORMÉMENT à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à Communauté de Communes du Jovinién de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

CONSIDÉRANT le tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer sept emplois dont les grades et temps de travail sont énumérés ci-dessous, pour des besoins de services ;

Le Président propose à l'assemblée, la création des emplois ci-dessous :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (24 h)
- 1 poste d'adjoint d'administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (22 h)
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 1ère classe à temps complet

VU la commission des finances et la conférence des Maires du lundi 12 juin 2023,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

MODIFIE comme indiqué ci-dessus le tableau des effectifs pour l'année 2023,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2023,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces créations d'emplois.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND